

Appel à projets Collectifs/CUMA 2026 : tutoriel Pièces Justificatives à joindre à la Demande d'aide faite sur MDNA (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine). V1 du 21/11/2025

(Vérification et recevabilité de ces pièces faites par le Service Instructeur)

PIECES COMMUNES A TOUS LES DOSSIERS		
RIB *	Pour tous les demandeurs	Fournir un RIB à jour, comprenant obligatoirement le logo de la banque et cohérent avec l'extrait RNE/Kbis et l'Insee (adresse siège social, nom de la CUMA ou par défaut adresse et nom éventuel du Président ou du Trésorier). Dans ce dernier cas , fournir également tout document attestant la qualité du Président ou Trésorier (par exemple : extrait du PV du Conseil Administratif donnant pouvoir à la personne désignée dans le RIB).
Extrait KBIS ou équivalent extrait du site ministériel https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ Ou attestation sur l'honneur de l'absence de SIRET*	Pour tous les demandeurs	Fournir l'extrait KBIS à jour ou équivalent, extrait du site ministériel https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ ou équivalent (exemple : Pappers : Toute l'information gratuite sur les entreprises en France) S'assurer que les informations portées et rattachées dans les pièces justificatives de MDNA permettent d'identifier le ou les dirigeants principaux de la CUMA (Président ou Trésorier), en particulier si c'est l'adresse d'un de ces 2 dirigeants qui figure également sur le RIB de la CUMA.
Fichier des dépenses prévisionnelles.xls	Pour tous les demandeurs	Fournir le tableau Excel, complété (prendre la version fournie par le Service instructeur selon la période de l'appel à projets). Ouvrir le tableau sur une version Excel récente et l'enregistrer avant utilisation. Vous pouvez choisir les matériels dans la liste déroulante de manière alphabétique ou bien commencer à taper le début du libellé puis aller le récupérer dans la liste déroulante proposée.
Un à trois devis	Pour tous les demandeurs sauf cas spécifiques (matériels reconditionnés ou prototypes)	Fournir de 1 à 3 devis estimatifs présentant les caractéristiques essentielles comparables (dont options obligatoires, le cas échéant), de fournisseurs différents (les devis doivent être datés et comporter les

		coordonnées et noms du concessionnaire, ainsi que le nom et l'adresse de la CUMA). 1 devis en dessous de 5000 € HT, 2 devis entre 5 000,00 € HT et en dessous de 90 000 € HT et 3 devis à partir de 90 000,00 € HT.
Deux devis	Si matériel reconditionné	Fournir le devis du matériel reconditionné et un seul devis du matériel similaire au prix du neuf. Ce dernier devis doit être d'un montant supérieur au devis du matériel reconditionné. Contacter le Service Instructeur car un ou des justificatifs complémentaires seront à fournir (facture d'origine...), afin de vérifier que ce matériel n'ait pas déjà été aidé au cours des 5 dernières années.
Tableau de répartition des adhérents au projet	Pour tous les demandeurs	Fournir le tableau Excel, complété (prendre modèle fourni par le Service instructeur). Ce dernier pourra vous demander des pièces supplémentaires en cas d'exemption de justification d'éco-régime niveau supérieur ou spécifique (apiculture, estive).
Engagement RSO ou certificat RSO ou justificatifs d'éco régime	Pour tous les demandeurs	Fournir la lettre d'engagement RSO selon le modèle FR Cuma ou le label RSO obtenu niveau 2 minimum Ou Document démontrant le type d'éco régimes validés (supérieur ou spécifique) lors de la dernière campagne PAC (sauf pour les adhérents en conversion ou certifiés bio ou certifiés HVE ou en cours de renouvellement HVE). Calcul fait : le montant indiqué sur la ligne « aides découplées- éco régime » divisé par la SAU doit approcher un montant d'environ 63 € par hectare.
Extrait du procès-verbal du CA donnant pouvoir au représentant légal (Président et/ou les délégués désignés par la Cuma)*	Pour tous les demandeurs	Fournir l'extrait du procès-verbal, daté et signé, précisant le ou les investissements demandés ou faisant référence au projet correspondant au dossier déposé sur MDNA , donnant pouvoir au Président ou autre membre de la CUMA pour la représenter.

Agrément coopératif de la CUMA *	Pour tous les demandeurs	Fournir justificatif agrément coopératif
Attestation de cotisations à jour au HCCA si assujettie*	Pour tous les demandeurs	Fournir attestation confirmant que la CUMA est à jour de son dernier appel à cotisations HCCA (Haut Conseil de la Coopérative Agricole).
Statuts CUMA à jour (dernière version), comprenant obligatoirement la liste des communes de la circonscription de la CUMA*	Pour tous les demandeurs	Fournir la dernière version des statuts de la CUMA à jour, comportant s'il y a lieu, les annexes à ces statuts.
Attestation de régularité sociale MSA	Si CUMA avec au moins un salarié employé par la CUMA	Fournir <u>obligatoirement</u> l'attestation de régularité sociale MSA à jour au nom de la CUMA
Liste à jour de l'ensemble des adhérents coopérateurs souscrivant au capital social de la CUMA	Pour tous les demandeurs	Fournir la liste <u>à jour</u> à jour des adhérents de la CUMA, au moment de la demande.
Liste du matériel à jour détenu par la CUMA	Pour tous les demandeurs	Fournir la liste à jour <u>à jour</u> des matériels de la CUMA, au moment de la demande.
PIECES LIEES AUX CRITERES DE SELECTION		
Justificatif ou engagement Nouvel Agriculteur	Si le projet a activé le critère de sélection « Renouvellement des générations »	Jeune Agriculteur (JA) avec DJA : <u>CJA/Certificat de conformité</u> (vérifié au plus tard au paiement si en cours d'installation avec DJA). La date d'installation effective qui figure sur le certificat de Conformité Jeune Agriculteur (CJA) est la date de début de la période des 4 ans. ou Jeune ou Nouvel Agriculteur (JA ou NA) avec DNJA : la vérification de ce critère sera effectuée entre les services de la Région (à la demande d'aide, via MDNA). La date qui figure sur l'attribution de l'aide à l'installation (date d'arrêté ICP figurant sur la décision juridique) est la date de début de la période des 4 ans. ou

		Nouvel Installé (NI) avec prêt d'honneur Initiative Nouvelle-Aquitaine : contrat signé entre la plateforme et le bénéficiaire. La période des 4 ans est comptée à partir de la date de signature du contrat entre la plateforme et le bénéficiaire du prêt d'honneur. Ce(s) justificatif(s) pourront être fournis au plus tard au moment de la demande de paiement Attention, si le Jeune/Nouvel Agriculteur est en société (Exemple GAEC, EARL etc..), fournir également l'extrait Kbis (ou équivalent) de l'exploitation agricole dont il fait partie, participant au projet. Veillez à nommer vos documents pour une vérification plus aisée du lien entre l'extrait Kbis (ou équivalent) et la décision juridique au nom, du Nouvel Agriculteur.
Justificatif Bio ou HVE	Si le projet a activé le critère de sélection « Bio ou HVE »	Fournir la certification HVE valide OU bien la certification ou Conversion Bio valide pour les adhérents concernés. En cas de renouvellement de certification HVE ou Bio en cours, fournir le document attestant de la démarche de renouvellement.
Justificatif GIEE	Si le projet a activé le critère de sélection lié au GIEE	Fournir l'arrêté préfectoral portant reconnaissance du GIEE, précisant son objet. Ce dernier devra avoir <u>une date de validité et un lien</u> avec le projet de la demande d'aide
Justificatif Formation agroécologie	Si le projet a activé le critère de sélection « formation agro écologie »	Fournir attestation de formation agroécologique reconnue, <u>depuis moins de 3 ans à compter de la date de dépôt de la demande d'aide</u> . Si nécessaire, fournir le programme pédagogique du contenu de la formation <u>pour validation préalable</u> par le Service instructeur.
Justificatif Bilan Carbone	Si le projet a activé le critère de sélection « bilan carbone »	Fournir le bilan carbone de l'exploitation par une méthode certifiée de niveau 2 (comprenant l'élaboration d'un plan d'action)

Justificatif Emploi CUMA ou facturé via groupement employeur	Si le projet a activé le critère de sélection « présence ou création d'au moins 1/2 équivalent temps plein de salarié agricole dans la CUMA ou facturé par un groupement employeur »	Fournir le dernier bulletin de salaire ou facture groupement employeur à partir de 0.5 ETP ou Engagement daté et signé sur papier libre par la CUMA concernant la promesse d'emploi. Si engagement, le justificatif sera à fournir au plus tard au moment du paiement.
Justificatif Nouvelle CUMA *	Si le projet a activé le critère de sélection « nouvelle Cuma depuis moins de 3 ans à compter de la date de la demande d'aide »	Pas de justificatif supplémentaire à fournir car la date de création de la CUMA figure sur l'extrait Kbis ET est donc vérifié par le Service Instructeur. Si cet extrait n'est pas encore délivrable au moment du dépôt du dossier, le préciser dans l'argumentaire du projet et fournir l'attestation sur l'honneur type disponible en modèle de pièce justificative.
Justificatif Nouveaux adhérents **	Si le projet a activé le critère de sélection « Présence de nouveaux adhérents dans la CUMA ou en InterCUMA, participant au projet »	Fournir en supplément la liste des adhérents souscrivant au capital social de la CUMA, année N-2 maximum par rapport à la demande d'aide. Cette liste n'est pas à fournir s'il s'agit seulement d'engagement(s) de nouveau(x) adhérent(s) à condition <u>de le préciser manuscritement</u> sur la liste des adhérents à jour OU <u>dans l'argumentaire</u> . Au moment de la demande de paiement, un contrôle sur les adhésions effectives des nouveaux adhérents sera effectué par le Service instructeur au vu de la fourniture de la liste des adhérents de la CUMA, à jour.
Justificatif « Contrat de commercialisation ou contrat d'adhésion à une	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP.

structure de commercialisation »		
Justificatif ou Engagement dans un processus d'arrachage d'au moins 3 hectares en vigne pour implanter d'autres productions agricoles	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP
Justificatif « Contractualisation ou convention relatif à l'ambition 2 de NEO TERRA »	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP
Note d'opportunité	Pour les projets identifiés 5 et 6 dans l'appel à projets	Cf annexe 5 de l'AAP explicitant ce que la note d'opportunité doit contenir et être justifiée, le cas échéant, par des documents factuels.
Périodicité	Si le projet a activé ce critère de sélection	Vérification faite par le Service instructeur. Aucune pièce n'est à fournir.
Autres pièces	Si besoin	Rajouter toutes pièces utiles au dossier (ex : note d'opportunité projet 5 ou 6)

* Ce(tte)(s) pièce(s) est/sont à fournir avant l'avis rendu par le comité de sélection, selon les consignes du Service Instructeur.

** Pas de cumul possible entre Nouvel Agriculteur et Nouveau adhérent de la CUMA pour la même personne ou exploitation agricole.